




Répondre à une demande d'inscription scolaire

Ce tutoriel est destiné aux agents de la Ville de Rennes confrontés à une demande d'inscription scolaire émanant de familles rennaises ou non-rennaises souhaitant inscrire leur(s) enfant(s) dans une école publique rennaise pour la rentrée prochaine.

 Difficulté **Moyen**

 Durée **15 minute(s)**

 Public **Professionnels**

 Type de contenu

Fiche action

Sommaire

Introduction

Étape 1 - Vérifier si l'enfant relève d'une des situations particulières suivantes :

Étape 2 - Vérifier l'école de secteur de l'enfant

Étape 3 - Si la famille souhaite inscrire son enfant dans une école hors de son quartier

Étape 4 - Si l'enfant ne relève pas d'une situation particulière

Étape 5 - Prendre un rendez-vous (au plus tôt le lendemain de l'appel pour laisser un temps de préparation du rdv)

Étape 6 - Indiquez à la famille la liste des pièces obligatoires à apporter lors du rendez-vous :

Étape 7 - Indiquez également les justificatifs à fournir en cas de situation particulière

Étape 8 - Retrouvez toutes les informations sur le site métropole.rennes.fr à l'adresse

Commentaires

Introduction

Les inscriptions concernent les enfants qui remplissent une des conditions suivantes :

- Nés au plus tard le 31 décembre 2019 entrant en maternelle Petite/Moyenne/Grande Section (PS-MS-GS)
- Entrant en classe élémentaire Cours Préparatoire (CP)
- Changement d'école suite à emménagement ou changement d'adresse à Rennes

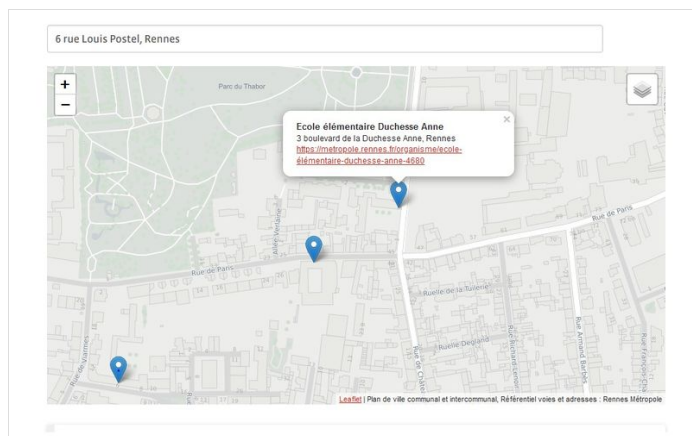
Étape 1 - Vérifier si l'enfant relève d'une des situations particulières suivantes :

- Inscription en cours d'année
- Enfant en situation de handicap à inscrire en Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS)
- Enfant devant suivre un cursus spécifique (classes bilingues, classes à horaires aménagés pour les enseignements artistiques)
- Enfant ou famille ne parle pas le français (concerne uniquement le cycle élémentaire)
- Enfant et/ou la famille hébergé(es)
- Famille suivie par un organisme social (exemple : SEA, COALLIA, Croix-Rouge...)
- Enfant appartenant à la communauté des gens du voyage

→ Si l'enfant est concerné par l'une de ces situations, transférer l'appel à la mission inscription scolaire de la DEE qui prendra en charge la demande (postes 351914 - 351640 - 352765)

Étape 2 - Vérifier l'école de secteur de l'enfant

- Vérifier l'école de secteur en fonction de l'adresse du domicile de l'enfant sur <https://metropole.rennes.fr/inscrire-son-enfant-lecole>
- Saisir l'adresse de la famille dans la zone de recherche dédiée puis cliquer sur la touche Entrée
- L'adresse de la famille et celles des écoles de secteur apparaissent alors sur la carte



Étape 3 - Si la famille souhaite inscrire son enfant dans une école hors de son quartier

→ Informer la famille de la démarche à effectuer :

Télécharger, remplir et renvoyer le document de demande de dérogation par mail, accompagné d'une lettre de motivation, à [[1]] ou par courrier à Madame la maire, Direction éducation enfance, CS 63126, 35031 Rennes cedex.

Nom	Prénom	Date de naissance	Classe et école fréquentées actuellement	Date d'admission souhaitée	Classe demandée

Étape 4 - Si l'enfant ne relève pas d'une situation particulière

► L'enfant est déjà scolarisé dans une école publique rennaise et entre dans une des situations suivantes :

- Entrée en CP
- Déménagement de Rennes à Rennes quel que soit le niveau scolaire
- Dérogation acceptée par la Maire de Rennes
- Fratrie dans la même école du secteur
- Inscription dans une crèche municipale

→ Inviter le correspondant à faire son inscription en ligne à partir du 08 mars 2021 sur l'Espace Famille www.espace-citoyens.net

► Pour toute autre situation ou si refus des parents de faire la démarche en ligne :

→ Inviter le correspondant à prendre rendez-vous en ligne dès le 08 mars 2021 ou prendre en charge le rendez-vous sur e-planning (créneaux disponibles à partir du 15 mars 2021).

Étape 5 - Prendre un rendez-vous (au plus tôt le lendemain de l'appel pour laisser un temps de préparation du rdv)

► Ouvrir le module de prise de rendez-vous et questionner les parents sur le choix du lieu :

- Centre social du Blosne, 7 boulevard de Yougoslavie (postes 352764 - 352920)
- Direction Éducation Enfance, 82 rue de Paris (postes titulaires : 351914 / 351640 / 352765 - poste renfort 352769) - Mairie de quartier Bréquigny Sud-Gare, place de la Communauté (poste 352755)
- Mairie de quartier Villejean-Beaugerard, 43 cours Kennedy (postes 352761 / 352762)
- Mairie de quartier de Maurepas, 32 rue de Trégain (308566)

► Renseigner les éléments dans e-planning :

Prévoir 30mn pour 1 enfant / 1h pour 2-3 enfants / 1,30h pour 4-5 enfants / 2h pour 6-7 enfants (RDV à l'heure ou la demi-heure uniquement, ex. 9h ou 9h30)

► Dans l'onglet "Informations rendez-vous", renseignez les :

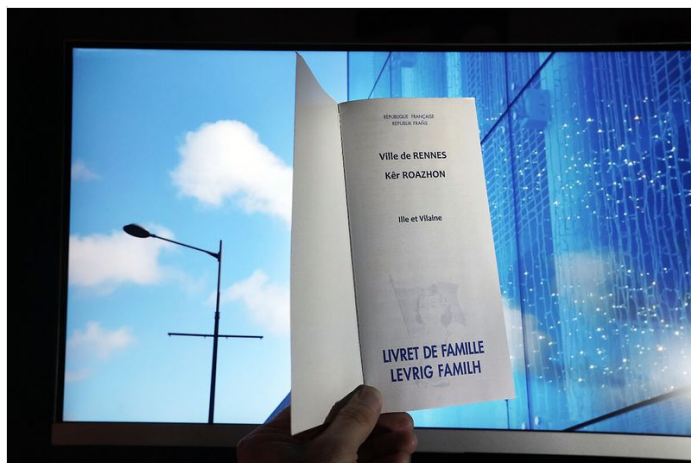
Nom / prénom / mail / téléphone portable (ou fixe) de la personne qui se présentera au rendez-vous

► Dans l'onglet "Coordonnées", renseignez les :

Nom de l'école / prénom de l'enfant / nom de l'enfant s'il est différent du représentant / date de naissance / niveau scolaire

Étape 6 - Indiquez à la famille la liste des pièces obligatoires à apporter lors du rendez-vous :

- Livret de famille original ou extrait d'acte de naissance de l'enfant
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (au choix : facture d'électricité, gaz, eau, téléphone, contrat de location, quittance de loyer, acte d'acquisition notarié prouvant une entrée dans le logement dans l'année 2021 ou compromis de vente daté et signé par un notaire)
- Carnet de santé ou justificatif des vaccinations obligatoires à jour



Étape 7 - Indiquez également les justificatifs à fournir en cas de situation particulière

- En cas de séparation → présentation du jugement modifiant l'autorité parentale (perte d'autorité, délégation à une tierce personne)
- En cas de changement d'école → présentation du certificat de radiation précisant la date de sortie prévue de l'école précédente
- En cas de dérogation → présentation du courrier attestant l'accord de dérogation signé de la Maire de la Ville de Rennes

Étape 8 - Retrouvez toutes les informations sur le site metropole.rennes.fr à l'adresse

<https://metropole.rennes.fr/inscrire-son-enfant-lecole>
